

=====

n° 2023-26

Relatif à l'agrément d'un responsable du service des pistes

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2122-24, L2131-1,

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu l'article 8 du décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation des premiers secours en équipe,

Vu l'article 2 du décret n°92-1379 du 30 décembre 1992 relatif aux formations de pisteurs-secouristes et de maîtres pisteurs-secouristes,

Vu l'arrêté municipal du 23 novembre 2020 relatif à la sécurité sur les pistes de ski alpin,

Vu le plan de secours intercommunal de la station de Métabief,

Considérant

- *Que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski,*
- *Qu'il appartient au Maire de désigner le ou les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la sécurité et l'organisation des secours sur les pistes de ski,*
- *Que l'organisation des secours et de la sécurité des pistes est assurée par un personnel qualifié,*

ARRÊTE

1 - SECOURS :

En application de l'article L.2212-1 et 2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Maire est de par ses fonctions, responsable de la sécurité sur son territoire et détient le pouvoir de police administrative.

Le maire est de fait le Directeur des Opérations de Secours, D.O.S.

Il peut toutefois déléguer une partie de ses fonctions par arrêté à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence de ceux-ci par des conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

Pour le domaine skiable, le **responsable du service des pistes Monsieur Sylvain AU-THIER** est le préposé du pouvoir de police du maire afin de mettre en oeuvre matériellement les mesures de police décidées par arrêté municipal.

La désignation de préposés ne retire pas au maire sa responsabilité et ne peut s'en affranchir.

Le déclenchement du Plan Intercommunal de Secours du domaine skiable de la sta-

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-025-212503809-20231117-A2023_26-AR

tion de Métabief, face à une situation grave exceptionnelle, sera assuré par **Monsieur AUTHIER Sylvain**, Responsable du service des pistes.

Il sera le Chef des Moyens Internes (C.M.I) et assure :

- La mise en oeuvre opérationnelle des conventions de secours,
- La mise en oeuvre du Plan de Secours Intercommunal, du domaine skiable alpin de la station de Métabief.

Né le : 17/07/1978 à Pontarlier, titulaire des diplômes suivants :

Brevet National de Pisteur-Secouriste ^{1er} 2^e et 3^{ème} degré
Secourisme : PSE 2 : *Le recyclage sera assuré le 6 décembre 2023* CPT,
Artificier neige : *Le recyclage sera assuré le 17 décembre 2023*

En son absence, en cas d'empêchement ou d'organisation imposée par les circonstances, il sera **suppléé** par **Monsieur LANQUETIN Sébastien**, chef de secteur pistes.

- Né le : 27/09/1983 à Pontarlier, titulaire des diplômes suivants :

Brevet national de pisteur-secouriste ^{1er} et second degré
Secourisme : PSE 2 : *Le recyclage sera assuré le 6 décembre 2023* CPT,
Artificier neige : *Le recyclage sera assuré le 17 décembre 2023*

Monsieur LANQUETIN Sébastien sera le **Chef d'Opérations**, responsable de la conduite des opérations de secours sur le terrain.

2 - Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif d'Avalanches, PIDA:

La décision de réaliser un P I D A, sera assurée par **Monsieur AUTHIER Sylvain**, Responsable du service des pistes.

Né le : 17/07/1978 à Pontarlier, titulaire des diplômes suivants :

Brevet National de Pisteur-Secouriste ^{1er} 2^e et 3^{ème} degré
Secourisme : PSE 2 : *Le recyclage sera assuré le 6 décembre 2023*
CPT, Artificier neige : *Le recyclage sera assuré le 17 décembre 2023*
Agrément à la connaissance des mouvements de produits explosifs du 4 Novembre 2022
Habilitation à la garde, la mise en oeuvre et l'emploi des explosifs du 12 Décembre 2012

Il sera le Responsable des Décisions de Déclenchements. (R.D.D.)

En son absence, en cas d'empêchement ou d'organisation imposée par les circonstances, il sera suppléé par Monsieur LANQUETIN Sébastien.

La mise en oeuvre du PIDA, est assurée par **Sébastien LANQUETIN**, chef de secteur pistes.

- Né le : 27/09/1983 à Pontarlier, titulaire des diplômes suivants :
- Brevet national de pisteur-secouriste ^{1er} et second degré
- Secourisme : PSE 2 : *Le recyclage sera assuré le 6 décembre 2023*
CPT, Artificier neige : *Le recyclage sera assuré le 17 décembre 2023*
Agrément à la connaissance des mouvements de produits explosifs du 22 Janvier 2020
- Habilitation à la garde, la mise en oeuvre et l'emploi des explosifs du 14 Janvier 2015 II

sera le Directeur des Opérations de Déclenchements (D.O.D.)

Personnel habilité pour la mise en oeuvre du PIDA (Plan d'intervention et de déclenchement

des avalanches) :

- **Monsieur MIGNANT Etienne,**
Né le : 19/06/1989 à Besançon, titulaire des diplômes suivants :
Brevet national de pisteur-secouriste 1^{er} degré et 2^{ème} degré
– Secourisme : PSE 2 : *Le recyclage sera assuré le 6 décembre 2023*
CPT, Artificier neige : diplôme obtenu le 16 novembre 2018, *Le recyclage sera assuré le 17 décembre 2023*
Agrément à la connaissance des mouvements de produits explosifs du 17 décembre 2018 Habilitation à la garde, la mise en oeuvre et l'emploi de produits explosifs du 17 décembre 2018
- **Mademoiselle CLEMENT Flora,**
Née le : 28/09/1987 à Besançon, titulaire des diplômes suivants :
Brevet national de pisteur-secouriste 1^{er} degré et 2^{ème} degré
– Secourisme : PSE 2 : *Le recyclage sera assuré le 6 décembre 2023*
– CPT, Artificier neige : *Le recyclage sera assuré le 17 décembre 2023*
Agrément à la connaissance des mouvements de produits explosifs du 4 novembre 2022
Habilitation à la garde, la mise en oeuvre et l'emploi de produits explosifs du 2 janvier 2017

Article 3. : Le présent arrêté remplace l'arrêté municipal n°2022-10

Fait à Métabief, le vendredi 17 novembre 2023

le Maire


Gerard DEQUE

